



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19h, mardi le 7 avril 2026, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

No de la demande :	DM 02-2026
Nom du requérant :	Linka Gordon
Emplacement :	900 rue des Hérons
Objet de la demande :	Agrandissement de la résidence à une marge avant latérale de ± 7.1 m. au lieu de la norme de 7.62 m., hauteur de ± 10.26 m. au lieu de la norme de 9.75 m.
No de la demande :	DM 03-2026
Nom du requérant :	Mélanie Gauthier
Emplacement :	895 rue des Hérons
Objet de la demande :	Construction d'un bâtiment accessoire de style « pool house » avec un toit plat un versant tandis que la norme exige un toit pignon avec une pente minimale de 3 dans 12.
No de la demande :	DM 04-2026
Nom du requérant :	Roger Desmarais
Emplacement :	554 Grand rang Saint-François
Objet de la demande :	Régularisation de la localisation du hangar à machinerie, situé à $\pm 1,75$ m. de la ligne de propriété arrière plutôt que la norme minimale de 2 m., ainsi que du perron et de la corniche arrière, localisés à 0,00 m. alors que la norme exige un dégagement minimal de 0,60 m.
No de la demande :	DM 05-2026
Nom du requérant :	Gestion Immeubles SP inc.
Emplacement :	252 chemin de Saint-Dominique
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant latérale, alors que la norme ne le permet qu'en cours latérale et arrière.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 3 mars 2026

Sébastien Demers

Directeur général et greffier